



Probleme de cdi + cdd mi-temps (je veux démissionner)

Par yichka, le 26/04/2011 à 20:10

Bonjour, merci d'avance de lire ce message concernant ma situation qui me semble un peu complexe, je vais essayer d'exposer mon parcours (4 ans c'est rapide) le plus clairement possible :
Je suis entré dans mon entreprise en contrat de professionnalisation en septembre 2007, en septembre 2008, ils m'ont proposé la reconduction de mon poste en vrai contrat CDI mais à mi-temps. Ca m'arrangeait beaucoup à l'époque donc j'avais signé.
En avril 2009, ils me proposent un CDD à mi-temps complémentaire en remplacement d'une collègue qui partait en CIF. Avenant de 1 an, du coup à plein temps, je suis content je signe.
Avril 2010, on me propose un avenant jusqu'au 31 août 2010 car la personne est revenue mais doit encore un mois de travail à la boîte, elle intègre un nouveau poste dans la fonction pour laquelle elle a fait une formation et moi je conserve le mien.
Septembre 2010, la miss ne trouve pas de job ailleurs, du coup reste à sa nouvelle place et moi la mienne. "Parce que tu comprends, c'est pas légal de valider ton CDI" (hum! hum!), donc avenant jusqu'au 31 décembre.
31 décembre, ou plutôt 5 janvier (hum! hum!), nouvel avenant jusqu'au 22 mai, "parce que c'est toujours pas possible".
A ce moment, pour ces raisons et bien d'autres, je décide de monter une boîte avec 2 associés par rapport à un projet qu'on menait depuis plusieurs mois. Statuts, signatures, tout ça, tout ça, création de société. Je travaille donc sur mon projet pendant mon temps libre, pas facile, mais ça passe.
Vendredi dernier, j'apprends que la miss part finalement et que mon CDI est sera validé dès lors..... mais moi j'ai monté ma boîte et mon amie risque fortement de changer de ville (j'ai de la chance, je peux bosser sur ma boîte de n'importe où), donc j'aimerais refuser cette situation et me mettre au chômage pour me concentrer sur ma boîte et mon ami !
J'en ai parlé avec mes managers (très compréhensifs) qui m'ont conseillées de ne pas trop faire de bruit et de me blinder niveau juridique avant d'arriver avec mes gros sabots en disant que je ne veux plus travailler pour eux (du moins que je doit suivre ma voie).
Et maintenant vis-à-vis de ma situation, mes

questions :
Elles m'ont parlé de la démission pour suivre un conjoint, à ce que j'ai pu en lire, ça fonctionne pour un stage ?
Si je ne signe pas au 22 mai mon avenant, je retombe à mi-temps, est-ce que j'ai droit au chômage ?
Bref, quelle est la meilleure tactique pour moi afin de quitter mon emploi actuel ?
merci